



SGAP NORD

James ROLAND, secrétaire régional de Zone SGAP Nord Tel : 06-37-77-78-95
Michael BEUDAERT, secrétaire régional-adjoint Nord-Pas de Calais Tel : 06-79-62-66-84
François BALESDENT, secrétaire régional Picardie Tel : 06-40-20-75-90
Arnaud DUTRI AUX, secrétaire Régional Adj Picardie Tel : 06-12-18-04-53
Florent NORMAND, secrétaire Régional CRS Nord Tel 06-89-75-74-78



LES ZONES DE SECURITE PRIORITAIRES

Mesdames et Messieurs les décideurs : LA FPIP s'interroge.....

↳ La mobilisation des ressources de sécurité intérieure.

2-1 Un contexte adapté à la situation des effectifs.

L'action menée bénéficiera chaque fois que possible de l'allocation de ressources spécifiques : les personnels supplémentaires prévus pour la sécurité et la justice auront vocation à être prioritairement déployée sur les ZSP. Toutefois, les délais de recrutement et de formation ne permettront pas d'en disposer au cours de la première année de déploiement.

Ce contexte en matière d'effectifs conduit à concevoir un dispositif reposant sur la mobilisation et la coordination des ressources existantes. Sauf exception, l'ouverture d'implantations immobilières ne doit pas être recherchée.

*Extrait circulaire NORINTK1229197J

Aucun renfort prévu

La 1ere année !!!!

Comment faire face à une montée en charge de travail avec des effectifs en baisse depuis plusieurs années ??

Les unités CRS serviront elles, dans le cadre du nouveau plan national de sécurisation renforcée, à combler ce manque criant d'effectif ?

La FPIP ne saurait tolérer l'emploi de ces compagnies pendant 4 semaines sur les ZSP comme il est d'ores et déjà prévu par la DCCRS.

Dispositif global, souple et adaptable, correspondant à un engagement renforcé et concret dans un horizon de moyen terme, aux moyens éventuellement renouvelables ou bien redéployables sur d'autres secteurs en cas de succès, la zone de sécurité prioritaire est destinée à lutter en profondeur contre les formes les plus ancrées de la délinquance. Elle est l'une des composantes des nouvelles stratégies de sécurité appelées à se développer au sein des territoires.

Les ZSP n'ont pas vocation à être pérennes mais bel et bien à disparaître en cas de réussite locale....

Quid des fonctionnaires recrutés et affectés dans le cadre de ce dispositif ?
Seront-ils maintenus localement ?
Redéployés sur une autre ZSP ?

....la FPIP ne saurait accepter toute forme d'atteinte statutaire et plus que jamais réclame la création d'une 4^{ème} fonction publique

FPIP : « VOUS SERVIR ET NON SE SERVIR »

Amiens, le 28 Septembre 2012
Michael BEUDAERT,
Secrétaire Régional 59/62

